



## PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 6 février 2024

#### **Ouverture de l'aide à la trésorerie pour accompagner les agriculteurs finistériens affectés par la tempête CIARAN**

Suite au passage de la tempête CIARAN en novembre 2023, l'ensemble des exploitations agricoles finistériennes ont été impactées.

Le Premier ministre a annoncé le 26 janvier dernier, le déploiement d'un fonds d'urgence de 20 millions d'euros pour la Bretagne et la Normandie en vue de soutenir les exploitations maraîchères et d'élevage qui connaissent d'importantes difficultés de trésorerie suite à cette tempête.

Cette aide de trésorerie sera accordée dans le cadre du plafond du « *de minimis agricole* » de 20 000 € par exploitation.

Ainsi, un dispositif d'aide, simple et rapide, ouvre dans le Finistère du 6 février au 20 février 2024 inclus.

Le versement de l'aide se fera au fil de l'eau en ciblant en priorité les exploitations les plus en difficulté avec un versement des premières aides sous 15 jours.

Le dépôt des dossiers de demande d'aides est à réaliser sur la plateforme unique de dépôt « démarches simplifiées », accessible depuis <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/finistere-ciaran-aide-tresorerie>

Toutes les informations relatives à ce dispositif sont accessibles sur le site internet des services de l'État dans le Finistère : <https://www.finistere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Tempete-Ciaran-dispositifs-d-aide>

**Contact : DDTM du Finistère – Service économie agricole**

**Unité Foncier et Aides Conjoncturelles 02 98 76 59 99 – 59 84**

#### **Contact presse**

#### **Bureau de la communication interministérielle**

Tél : 02 90 77 20 23 / 02 90 77 20 21

Mél : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)